

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



Ville de Pechbonnieu

## **-SOMMAIRE-**

---

Introduction

### **I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

### **II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025**

### **III. CONTEXTE FINANCIER LOCAL**

- a. Résultats 2024 et objectif 2025 pour la commune
- b. Structuration de la dette
  - Encours de la dette
  - Classement charte « Gissler »
- c. Analyse des résultats par section
  - Section de fonctionnement
  - Section d'investissement

Conclusion

## Introduction

---

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus de la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3.500 habitants, il sert de support au débat d'orientation budgétaire qui doit se dérouler dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités budgétaires qui seront inscrites au budget primitif et d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budget locaux depuis 2016. Le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

## I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

### 1. Le contexte macroéconomique mondial

**En 2024, l'activité mondiale montre des signes d'amélioration, même si des facteurs défavorables à la croissance subsistent.** Les données disponibles relatives à l'activité mondiale (hors zone euro) confirment une amélioration très progressive depuis le début de l'année 2024.

Toutefois, ces obstacles à la croissance mondiale, notamment le ralentissement graduel des marchés du travail, la poursuite de la modération de la progression des salaires nominaux et la réduction de l'épargne excédentaire dans les économies développées freinent cette reprise.

En outre, le resserrement de la politique monétaire entreprise depuis deux ans et la forte incertitude économique dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques continuent également de freiner la croissance exacerbée par l'évolution du conflit au Moyen-Orient.

Au premier trimestre 2024, les rythmes d'activité des principales économies avancées ont convergé après plusieurs trimestres de décalage conjoncturel marqué entre États-Unis d'une part et économies européennes d'autre part. En effet, l'économie américaine avait ralenti (+0,4 % de croissance du PIB au premier trimestre 2024 après +0,8 % en fin d'année 2023).

Pour autant, aux Etats-Unis, la croissance a repris au printemps, le PIB ayant progressé de 0,7% et l'acquis de croissance pour 2024 s'établit déjà à +2,3% à mi-année montrant des signes de reprise économique. Les enquêtes de conjoncture ont toutefois légèrement fléchi à l'été, laissant présager un second semestre un peu moins dynamique. Les effets des premières baisses de taux directeurs de la Réserve fédérale, effectuées à partir de septembre, se diffuseront lentement.

À l'inverse, le Royaume-Uni et la zone euro ont renoué avec la croissance (+0,7 % et +0,3 % respectivement) après plusieurs trimestres de recul ou de stagnation.

En Chine, les dépenses de consommation restent faibles dans un contexte de difficultés dans le secteur de l'immobilier résidentiel, alors que l'activité et les exportations du secteur manufacturier continuent de soutenir la croissance économique. Les perspectives relatives à la croissance mondiale sont globalement inchangées par rapport aux projections de mars 2024, une croissance de 3,3 % est attendue en 2024 et 2025, contre 3,2 % en 2026, soit un rythme légèrement inférieur à celui observé au cours de la dernière décennie.

## Les perspectives économiques mondiales d'ici à 2025

Prévisions de croissance annuelle du PIB réel pour une sélection de pays aux années indiquées

■ 2024 ■ 2025  
↘ / ↗ Variation en points de pourcentage



Prévisions en date d'octobre 2024

Source : Fonds monétaire international

**Le commerce mondial (hors zone euro) devrait également se redresser cette année 2024 et croître plus en phase avec l'activité mondiale par la suite.** Après une période d'atonie des échanges commerciaux en 2023, avec le rééquilibrage, après la pandémie, de la demande de biens vers les services, les données disponibles confirment que la reprise du commerce mondial ne faiblit pas et que l'incidence des perturbations du trafic dans la zone de la mer Rouge reste limitée. Les importations mondiales devraient augmenter de 2,6 % en 2024, avant de progresser de 3,3 % en 2025 et 2026, sans grands changements par rapport aux projections précédentes. Le redressement de la demande extérieure adressée à la zone euro cette année devrait être moins dynamique et s'établir à 2,1 %. Cette évolution reflète dans une large mesure la baisse, au second semestre 2023 et au premier trimestre 2024, des importations de certains des principaux partenaires commerciaux de la zone euro, tels que le Royaume-Uni et les pays d'Europe centrale et orientale. Sa dynamique de croissance trimestrielle étant comparable à celle des importations mondiales sur l'horizon de projection, la demande extérieure adressée à la zone euro devrait augmenter de 3,4 % en 2025 et de 3,3 % en 2026.

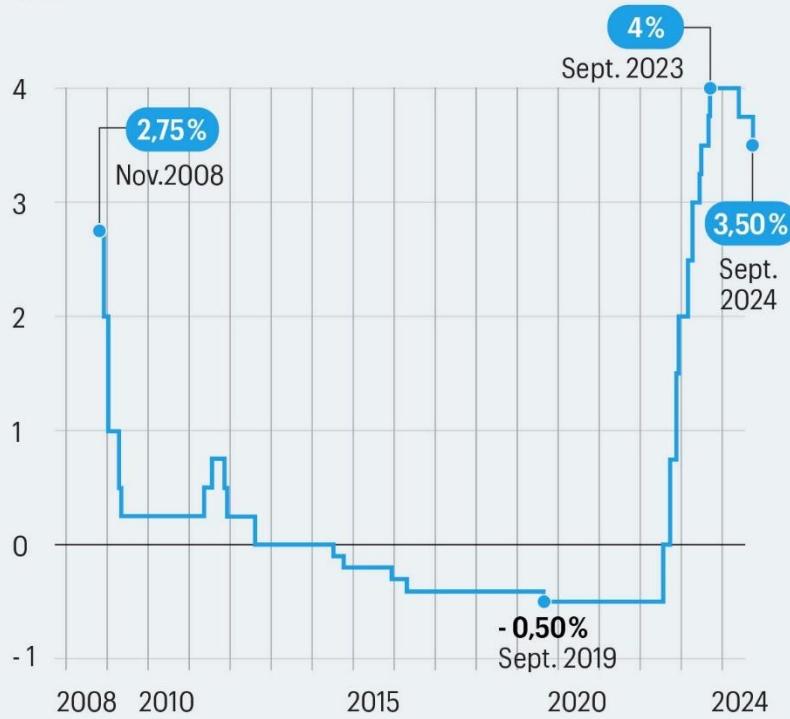
**L'inflation au niveau mondial ralentirait sur l'horizon de projection.** Grâce à la dissipation des effets des chocs d'offre antérieurs et de la politique monétaire restrictive, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) dans les principales économies de marché avancées et émergentes devrait revenir à 4,2 % en 2024, 3,3 % en 2025 et 2,9 % en 2026. Même si ces perspectives sont largement comparables à celles ressortant des projections de mars, l'inflation aux États-Unis a été légèrement révisée à la hausse pour cette année en raison de résultats plus élevés que prévu au premier trimestre.

En mai, le glissement annuel de l'IPC américain s'élève à +3,3 %. La Réserve fédérale, considérant l'inflation toujours trop élevée n'avait pas encore enclenché une baisse de ses taux directeurs, contrairement à la Banque Centrale Européenne (BCE).

Depuis septembre et la confirmation d'une désinflation arrivée aux objectifs proches de 2%, la FED a baissé ses taux directeurs pour la première fois depuis plusieurs années confirmant une politique plus accommodante propre à relancer la croissance à l'approche des élections américaines au même titre que la BCE quelques mois plus tôt.

## Évolution du taux de dépôt, principal taux directeur de la BCE

En %



En Chine, la hausse de l'IPC reste modérée dans un contexte d'atonie de la demande intérieure mais devrait s'accélérer progressivement sur l'horizon de projection, la crise immobilière persistante a continué de freiner l'activité qui resterait sur son rythme moyen depuis 2021.

La variation des prix à l'exportation des concurrents de la zone euro, en monnaies nationales et en rythme annuel, devrait devenir positive cette année et demeurer proche de sa moyenne de long terme estimée sur le reste de l'horizon de projection. La révision à la baisse pour 2024 par rapport aux projections de mars reflète des hausses plus faibles qu'anticipé précédemment des prix à l'exportation, compensant l'incidence d'un relèvement des hypothèses de renchérissement des matières premières dans l'exercice de projection actuel.

## 2. Le contexte macroéconomique mondial

**L'activité économique dans la zone euro s'est redressée au premier trimestre 2024, en partie sou l'effet de facteurs temporaires.** Selon l'estimation d'Eurostat, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,3 % au premier trimestre de l'année. Ce chiffre dépasse de 0,2 point de pourcentage les estimations des projections de mars, tandis que le chiffre correspondant au quatrième trimestre 2023 a été revu à la baisse de 0,1 point de pourcentage. La bonne surprise du premier trimestre est probablement liée à l'impulsion donnée par les exportations nettes, après une baisse temporaire au quatrième trimestre 2023. Les conditions météorologiques inhabituellement violentes cet hiver ont également soutenu provisoirement l'investissement dans l'immobilier résidentiel dans certains pays. La valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie s'est probablement contractée au premier trimestre 2024, tandis qu'elle aurait augmenté dans les services.

**Le PIB en volume devrait encore se renforcer en 2024, soutenu par l'augmentation des revenus des ménages, la demande extérieure et un léger redressement de l'investissement des entreprises.** La progression continue du revenu réel disponible soutiendrait la consommation privée, qui devrait devenir le principal moteur de la croissance à compter du deuxième trimestre. Les évolutions des indicateurs mensuels, tels que l'amélioration progressive de la confiance des consommateurs, le nouveau renforcement des indicateurs de l'indice des directeurs d'achat relatifs à l'activité dans les services et aux nouvelles commandes jusqu'en mai ainsi que l'augmentation des volumes des ventes au détail en mars, confirment cette reprise des dépenses des ménages. La croissance robuste des salaires réels, dans un contexte de tensions sur le marché du travail, devrait consolider le pouvoir d'achat des ménages tout au long de l'année, qui serait étayé par le regain de confiance attendu.

En 2024, l'investissement des entreprises devrait globalement stagner en rythme annuel moyen et enregistrer une certaine reprise en cours d'année, reflétant principalement un relâchement du frein toujours exercé par le resserrement récent de la politique monétaire. Dans le même temps, l'investissement des entreprises serait soutenu par le redressement de la demande intérieure et extérieure, cette dernière poussant également la croissance des exportations à la hausse. La normalisation du cycle des stocks devrait également générer une contribution neutre à la croissance au second semestre 2024, après une importante contribution négative au tournant de l'année. Enfin, les perspectives de croissance à court terme du PIB en volume de la zone euro devraient être considérablement dopées par l'incidence des activités des entreprises multinationales en Irlande, à la suite d'effets négatifs en 2023.

À moyen terme, la croissance du PIB en volume sera soutenue par la hausse des revenus réels, le renforcement de la demande extérieure et l'atténuation de l'incidence du durcissement de la politique monétaire. Le retrait des mesures de soutien budgétaire introduites depuis 2022 pour compenser l'inflation élevée et les prix de l'énergie n'aurait, dans l'ensemble, que peu d'effets négatifs sur la croissance pendant la période allant de 2024 à 2026. Dans le même temps, la consommation et l'investissement publics apporteraient une contribution positive à la croissance du PIB.

Les effets des mesures de politique monétaire prises depuis décembre 2021 continuent, en effet, de se transmettre à l'économie réelle et de peser sur les perspectives de croissance, en particulier pour 2024. Toutefois, sur la base

des anticipations des marchés relatives à la trajectoire future des taux d'intérêt, les retombées négatives de la politique monétaire sur la croissance économique devraient commencer à se dissiper progressivement en 2024.

### Une inflation maîtrisée en Europe

La hausse des prix dans la zone euro a ralenti à 1,8% sur un an, en septembre, selon les chiffres d'Eurostat, une inflation sous le seuil des 2% qui pourrait inciter la Banque centrale européenne à baisser ses taux plus rapidement que prévu.

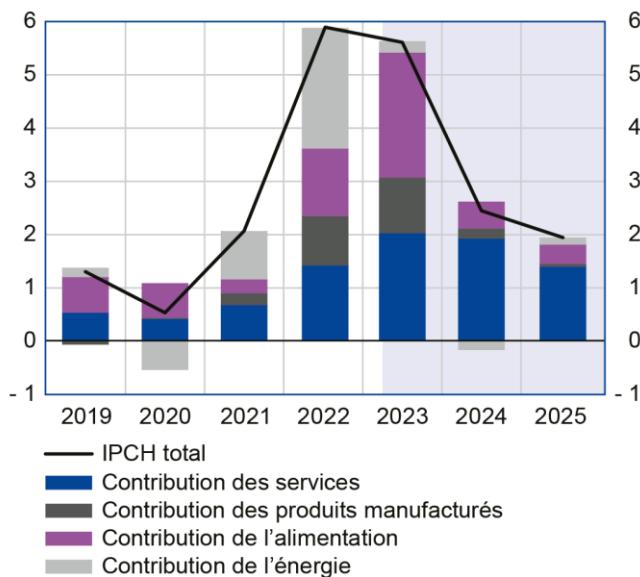
La barre symbolique des 2% a ainsi été dépassée, après 2,6% en juillet et 2,2% en août. Il s'agit donc de son plus bas niveau depuis juin 2021, et surtout, d'un chiffre d'inflation inférieur à l'objectif de la Banque centrale européenne.

Dans le détail, la bonne performance de l'inflation en septembre s'explique essentiellement par une chute de 6% sur un an des prix de l'énergie, dont ceux des carburants à la pompe, qui avaient déjà reculé de 3% en août. La hausse des tarifs des services a légèrement ralenti à 4% (-0,1 point par rapport à août). Celle de l'alimentation (y compris alcool et tabac) a très légèrement rebondi à 2,4% (+0,1 point), tandis que la progression des tarifs des biens industriels s'est stabilisée à un niveau très faible (+0,4% sur un an, comme en août).

A noter cependant, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire corrigée des prix volatils de l'énergie et de l'alimentation, particulièrement scrutée par les marchés financiers et la BCE, a aussi poursuivi son lent reflux, à 2,7% en glissement annuel, après 2,8% en août, selon l'office européen des statistiques. Si cette évolution est conforme au consensus des analystes, elle reste éloignée de l'objectif de la BCE.

## Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Reste que, globalement, la hausse des prix à la consommation dans la zone euro a été quasiment divisée par six depuis le record de 10,6% sur un an, atteint en octobre 2022, lorsque les tarifs de l'énergie flambaient dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Cette tendance avait permis à la BCE de recommencer au printemps à assouplir sa politique monétaire. Pour rappel, pour endiguer l'inflation, l'institution monétaire avait augmenté les coûts d'emprunt à un rythme sans précédent à partir de juillet 2022, au prix d'un fort ralentissement de la croissance économique.

Le 6 juin dernier, elle a abaissé de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, offrant un premier bol d'air pour relancer le crédit immobilier et les prêts aux entreprises. Et elle a procédé à une nouvelle baisse de 0,25 point de pourcentage le 12 septembre dernier. Le taux de dépôt est donc passé à 3,5% tandis que le taux de refinancement et le taux de facilité de prêt marginal s'établissent respectivement à 3,65% et 3,90%.

### Vers une nouvelle baisse des taux en octobre ?

Ce nouveau chiffre permettra-t-il à la BCE de continuer à assouplir sa politique monétaire ?

L'inflation passant sous l'objectif de la BCE des 2%, un assouplissement monétaire plus rapide est envisagé. Les préoccupations de la BCE porteraient désormais plus sur la faible croissance en Europe avec une nouvelle baisse des taux de 0,25% en octobre.

Les analystes de la banque allemande Deutsche Bank parient même sur une réduction de taux de 0,5 point de pourcentage en décembre, bien qu'elle pourrait faire l'objet d'un débat serré au sein du comité de politique monétaire de la BCE, selon eux.

En effet, la présidente de l'institution Christine Lagarde a exprimé récemment sa confiance quant à un retour durable de l'inflation à 2% en 2025, voire avant. Les développements récents sur les prix en zone euro renforcent la confiance dans le fait que l'inflation reviendra à l'objectif en temps voulu », a-t-elle déclaré lors d'une audition au Parlement européen. « Nous en tiendrons compte lors de notre prochaine réunion de politique monétaire en octobre », déterminante pour fixer le niveau des taux d'intérêt, a-t-elle ajouté. À ce jour, la BCE prévoit un retour durable de l'inflation en zone euro à 2 % d'ici fin 2025, mais ce premier reflux sous l'objectif laisse penser que cela pourrait survenir avant.

### 3. Le contexte macroéconomique français

#### Une croissance du PIB très modérée en 2024 comme pour l'ensemble des économies développées

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

En revanche, les exportations sont plus dynamiques au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui intervient au 3ème trimestre. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

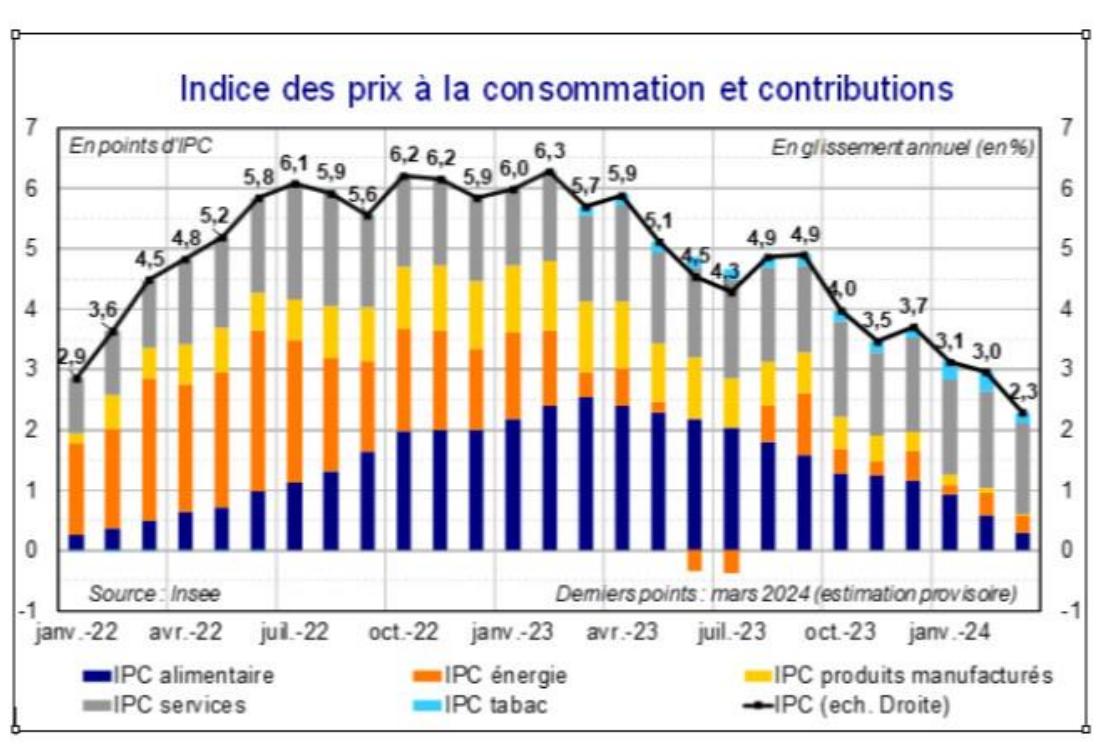
En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle, mais la consommation des ménages prendrait le relais, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés. En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Tx de variat° des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Tx de chômage	7,5	7,6	7,3

## Le recul de l'inflation se confirme en 2024

Comme dans le reste de l'Europe, l'inflation IPCH continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août. Ce reflux a été favorisé par de moindres hausses des prix alimentaires et des produits manufacturés, qui se situent respectivement à + 1,4 % et + 0,5 % en juillet 2024.

Pour autant, les vulnérabilités des approvisionnements commerciaux liées à l'instabilité géopolitique en mer Rouge pourraient contribuer à une légère remontée de l'inflation sur ces deux composantes au second semestre 2024. L'évolution des prix de l'énergie serait marquée par la baisse annoncée de - 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité en février 2025. L'inflation des services, à + 3,1 % en juillet 2024, a entamé sa phase de décrue et devrait, après une interruption transitoire au second semestre 2024, poursuivre son repli.

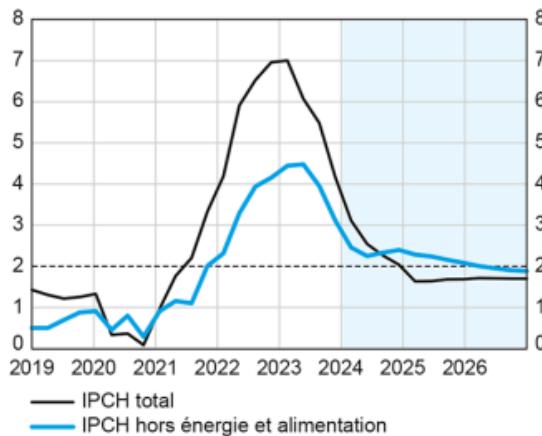


## Des projections sur l'inflation toujours en baisse qui confirment l'effet des politiques monétaires de hausses des taux depuis 2022

La projection de l'inflation est inchangée en 2024, à + 2,5 % : les surprises à la baisse des derniers mois sur les services et l'alimentation sont compensées par celles, à la hausse, sur les produits manufacturés liées notamment à la dynamique des prix des produits pharmaceutiques. En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse, à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés également liée à la situation en mer Rouge. En 2026, elle est inchangée, à + 1,7 %, et sa composition est également peu révisée.

## IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



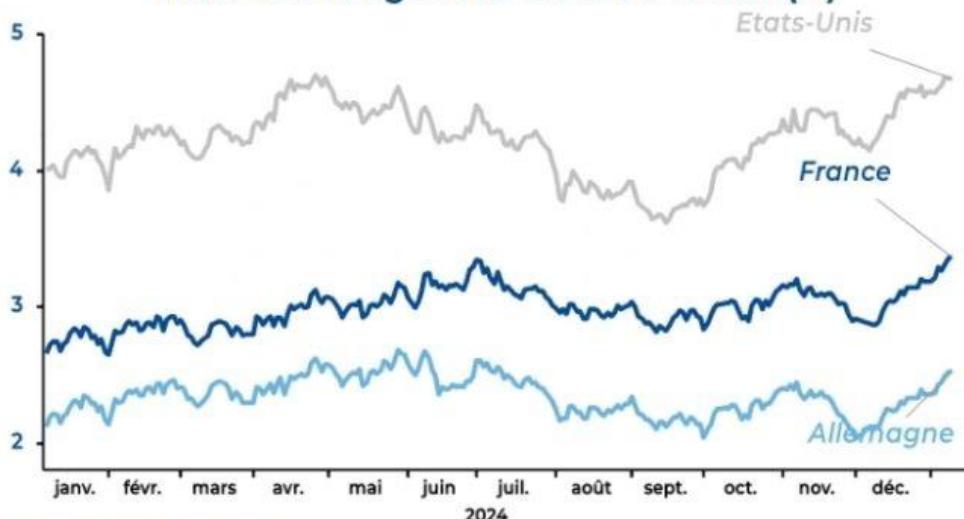
Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 pb pendant l'été surenchérisant le coût de la dette française.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

### Taux des obligations d'Etat à 10 ans (%)



Source: LSEG Datastream

### Les salaires nominaux sont désormais plus dynamiques que les prix

Les salaires par tête augmentent désormais plus rapidement que les prix (+ 2,7 % au deuxième trimestre 2024 en glissement annuel, dans les branches marchandes, contre + 2,5 % pour les prix), une tendance qui se poursuivrait

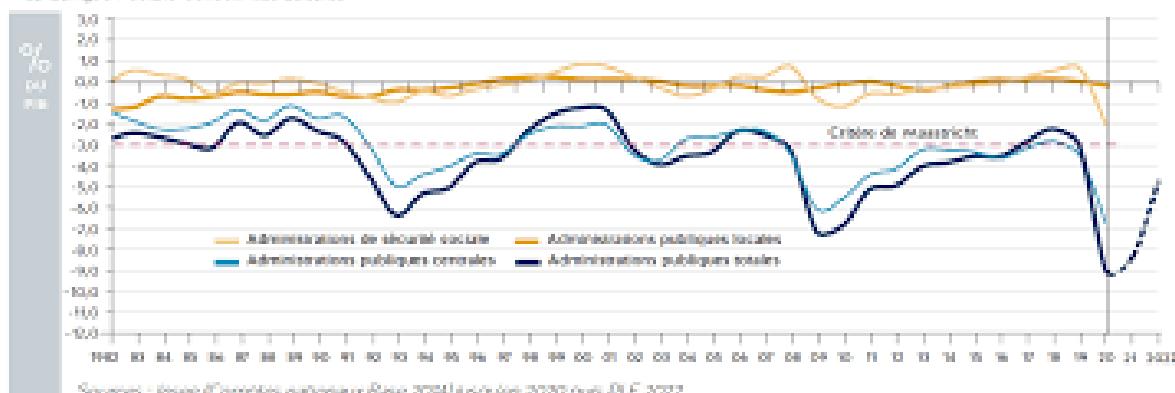
en prévision. Ils ont cependant ralenti au premier semestre 2024 davantage que dans les projections de juin, ce qui conduit à réviser leur croissance moyenne en 2024 de -0,4%.

### Un déficit et une dette publiques très marqués du côté de L'Etat

Les deux graphiques suivants montrent que les collectivités locales contribuent depuis des années à améliorer les comptes publics, tandis que l'Etat connaît un dérapage structurel de ses dépenses. En effet, la dette des collectivités est stable et même en légère diminution depuis plus de 30 ans, passant de 9% du PIB en 1995 à 8,9% en 2023, là où la dette de l'Etat s'est envolée de 40% du PIB à 89% sur la même période. Le constat est le même du côté du déficit public.

#### LE DEFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités & sociétés



Sources : Insee et Comptes nationaux (édition 2024) jusqu'en 2020 puis PLF 2023

#### La dette des administrations publiques

© La Banque Postale Collectivités & sociétés



Sources : Insee et Comptes nationaux (édition 2024) jusqu'en 2020 puis PLF 2023

Les projections qui suivent restent entourées d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages. En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année <sup>a)</sup>	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 31 mai 2024, non publiés lors de la *cut-off date* de l'exercice de prévision Eurosystème), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2024).

## II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

### 1. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.

#### a. Un plafond maximum des concours financiers de l'État aux collectivités sur 2023-2027 (article 14)

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités, à périmètre constant et par année, avait été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>FCTVA</b>	<b>6,70 Md€</b>	<b>7,10 Md€</b>	<b>7,63 Md€</b>	<b>7,88 Md€</b>	<b>7,79 Md€</b>
<i>Autres concours</i>	<b>46,15 Md€</b>	<b>46,88 Md€</b>	<b>47,32 Md€</b>	<b>47,78 Md€</b>	<b>48,26 Md€</b>
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
<i>Mesures exceptionnelles</i>	<b>2,11 Md€</b>	<b>411 M€</b>	<b>18 M€</b>	<b>5 M€</b>	-
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>53,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>

Sur le projet de loi de finances pour 2025, le montant des concours financiers de l'Etat est en baisse par rapport au montant plafond de cette loi de programmation.

#### b. Instauration d'un objectif non-constrainment d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (article 17)

La LPFP pour les années 2023 à 2027 reconduisait le principe d'un objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement afin de les associer à la maîtrise des finances publiques.

L'article 17 définit ainsi une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fondée sur un objectif de croissance inférieure de 0,5 point par rapport à l'inflation. Pour 2025, cet objectif est fixé à hauteur 1,5%, objectif cependant non contraignant.

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>+ 2,0 %</b>	<b>+ 1,5 %</b>	<b>+ 1,3 %</b>	<b>+ 1,3 %</b>

### 2. Les principales dispositions du projet de loi de finances 2025 concernant les collectivités locales

#### a. Une nouvelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 tel que bâti par le gouvernement prévoit une ponction sur les collectivités pour une seule année, les collectivités locales étant amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5% en 2025.

Il s'agit principalement d'un ensemble de 3 mesures placées sous le signe des économies, avec un objectif global fixé à 40 milliards d'euros l'an prochain pour la sphère publique, dont environ 5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Il représente 2% des recettes de fonctionnement locales en 2025.

- **Une ponction sur les recettes réelles de fonctionnement**

Cet effort passera par la mise en place de nouveaux dispositifs qui ont en commun de restreindre les recettes des collectivités, et non plus leurs dépenses (comme ce fut le cas avec les contrats dits de Cahors avant la crise sanitaire). Il ne s'agit pas non plus d'un retour à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) décidée sous le quinquennat de François Hollande. Le gouvernement prévoit en effet une stabilité de la DGF (en euros courants) en 2025.

Le premier étage de ces nouveaux dispositifs sera **un mécanisme dit « de précaution »** pour les collectivités, qui conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'associer la sphère locale à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation. Son produit resterait affecté aux collectivités, assure le gouvernement, qui ne précise toutefois pas les modalités de cette redistribution.

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concerne les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Environ 600 collectivités et groupements de communes à fiscalité propre répondent à ce critère, les syndicats étant a priori exclus. Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devrait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto assurance. On sait d'ores et déjà que vingt départements seront exonérés de contribution.

Par comparaison, le dispositif de limitation des dépenses des collectivités mis en œuvre en 2018 et 2019 concernait 321 collectivités ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 millions d'euros (contrats de Cahors).

- **Un coup de frein sur la TVA**

En complément, les **recettes de TVA** affectées aux collectivités vont être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, voit sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions - dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA - seraient a priori les plus affectées.

- **Un ajustement du taux de remboursement du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement**

La dernière grande mesure d'économie passerait par une amputation du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait réduit de 800 millions d'euros en 2025. Le taux s'établirait à 14,85% contre 16,404% actuellement.

En cas pratique, une collectivité avec une enveloppe de 10M€ de dépenses éligibles au FCTVA, verra sa compensation diminuer de 155 400€.

En parallèle, l'assiette évoluerait : le FCTVA serait recentré uniquement sur les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et aussi la fourniture de prestations de solution relevant de l'informatique en nuage ne seront plus concernés.

A ces 5 milliards d'euros d'économies s'ajoutent les coupes budgétaires de 1,5 milliard d'euros sur le **fonds vert** (qui sera ramené de 2,5 à 1 milliard d'euros l'an prochain), puisque celles-ci ont été confirmées. Il faut enfin prendre en compte la perte de "3 milliards d'euros" liée à l'absence de revalorisation des transferts financiers de l'Etat sur l'inflation ("+3% pour le panier du maire" l'an prochain compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat

mais en valeur volume). Cette évaluation porterait donc à un total de 9,5 milliards d'euros la "ponction" potentielle que les collectivités pourraient subir l'an prochain

Cette somme ne comprend, par ailleurs, pas la hausse des cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux décidée par le gouvernement pour réduire le déficit du régime de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux, la CNRACL (une "trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025") Cela représenterait un peu plus de 350 millions d'euros (31,65 % en 2024 de taux de cotisation, 34,65 % en 2025 pour atteindre 43,65 % en 2028), Pour la commune cela a représenté 10.020 € d'augmentation des cotisations en 2024, et représentera 30.600 € en 2025 pour atteindre une **augmentation globale de 132.420 €** en 2028 étant précisé que cette augmentation est calculée sur la base d'une stabilité théorique de la masse salariale des agents titulaires.

#### **b. Les autres dispositions principales du projet de loi de finances 2025 relatives aux dotations et à la fiscalité**

Hors mesures exceptionnelles, l'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent 151Md€ dans le projet de loi de finances pour 2025.

Dans le projet de loi de finances pour 2025, à périmètre constant, **les concours financiers de l'Etat aux collectivités** s'élèvent à 53,4M€, hors mesures exceptionnelles.

S'agissant des prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités territoriales (composante des concours financiers), le PLF pour 2025 prévoit un montant de 44,189 Md€. Ces PSR comprennent notamment la DGF.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Elle comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation).

Premières grandes tendances du PLF 2025 au niveau de la DGF :

- Celle-ci sera gelé à son niveau de 2024 après deux années de hausse.
- Les dotations de péréquation seront abondées : + 100M€ pour la DSR, +140M€ pour la DSU, la DNP gelée.
- Le financement de ces progressions devrait donc se faire par un écrêtement de la dotation forfaitaire (pour les communes) et de la dotation de compensation (pour les EPCI) ainsi que par une minoration des variables d'ajustement

- **Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Il est diminué de 0,8M€ et participera, par cette baisse, à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au redressement des comptes publics.

- **Une diminution du « Fonds vert » envisagée**

Alors que l'Etat avait renforcé son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique lors de la création d'un Fonds vert, celui-ci diminuerait de 1,5Md€ pour passer à 1Md€ en 2025.

- **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

L'IPCH retenu sera constaté début décembre 2024 pour application en 2025. Pour rappel, en 2024, le coefficient légal appliqué avait été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).

L'IPCH de septembre 2024 sur une année glissante ressort autour de 2%, il sera utilisé pour la progression des bases fiscales pour le BP 2025.

### III. CONTEXTE FINANCIER LOCAL

La fiscalité locale devait stagner en 2024, l'inflation alors même que les diverses revalorisations et les diminutions des financements de l'État continueront à impacter directement (dotations) et indirectement (subventions) les budgets des collectivités.

Après une année 2024 marquée par l'inflation et une hausse des coûts inédite depuis 15 ans, les perspectives n'ont jamais été aussi incertaines pour les collectivités territoriales.

Les orientations budgétaires 2024 s'inscriront donc dans un contexte national et international morose et avec des aléas majeurs concernant notamment l'évolution des financements de l'État et une situation économique nationale encore largement impactée par diverses crises successives.

Elles ont été élaborées sur la base d'une estimation prudente des recettes et d'une évaluation sincère des dépenses de fonctionnement.

#### a. Résultats 2024 et objectif 2025 pour la commune

Le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 1.014.381,66 € (soit – 7 733,64€ par rapport à 2024) et un excédent d'investissement, après application des restes à réaliser, de 235.158,68 €.

L'excédent global est donc de 1.249.540,34 € sur les deux sections ; montant qui sera ensuite intégré au budget primitif 2025 au moment de son vote.

La ville compte poursuivre sa politique d'investissement régulier et équilibré qui permet de maintenir un haut niveau de services pour les pechbonniliens.

Au regard des contraintes indiquées précédemment, les objectifs de la commune pour l'année 2025 sont de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général mais aussi en matière de charge de personnel, tout en continuant à offrir le même niveau de prestations aux pechbonniliens et à maintenir un niveau soutenu et régulier d'investissement.

Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, il convient donc :

- D'optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours à de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique ;
- D'intensifier les mutualisations d'activités au niveau de la commune et de la CCCB ;
- D'optimiser les recettes pour atteindre le meilleur taux d'autofinancement.

Cependant, le contexte actuel rendra encore plus difficile la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges générales de fonctionnement mais également les frais de personnel compte tenu des décisions de l'État en matière de taux CNRACL comme indiqué dans le II.2.a.

La poursuite de cette politique permet l'autofinancement de nos investissements. Le montant de l'excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement sera à déterminer lors du vote du budget primitif 2025.

Nous prioriserons, de plus, les investissements dont le financement est sécurisé par l'octroi de subventions.

## b. Structuration de la dette

- Encours de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 5.993.587,63 €. La commune comptant, selon le dernier RGP de l'INSEE, 4884 habitants ; le montant de la dette s'élève à 1.227,19 € par habitant. Il est indispensable de préciser que l'emprunt souscrit auprès la Banque des Territoires est, cette année, pris en compte pour ce calcul et qu'il intégrera donc les projections financières pour l'année à venir.

En conséquence, 6 contrats d'emprunt sont toujours en cours :

- CRCA pour la voirie Astorg dernière échéance due en 2025 ;
- CCM pour la construction de L'Atelier dernière échéance due en 2028 ;
- Banque postale, qui s'est substituée à la SA DEXIA, pour le Restaurant scolaire dernière échéance due en 2031 ;
- CRCA pour la nouvelle mairie dernière échéance due en 2044.
- Banque des Territoires pour le nouveau groupe scolaire dernière échéance due 2065.

L'année 2025 verra se terminer l'emprunt souscrit auprès de la CRCA visant à financer la voirie Astorg.

Au regard de la situation en 2025, les éléments suivants, pour les contrats en cours, ressortent :

- Une augmentation du montant des intérêts liée la prise en compte du prêt souscrit au titre de la construction du nouveau groupe scolaire pour un montant global du de : 74.887,90 € en 2025 ;
- Une augmentation, liée la prise en compte du nouveau contrat Banque des Territoires, des remboursements de capital en 2025 : 118.101,26 €.

- Classement charte « Gissler »

La dette communale est classée en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler » telle qu'édictée par les services de l'État. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixe ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

L'annuité de la dette est constituée de :

- 74.887,90 € de charges d'intérêts payées via la section de fonctionnement.
- 118.101,26 € de remboursement du capital payé via la section d'investissement.

## c. Analyse des résultats par section

- Section de fonctionnement

Comme indiqué ci-dessus, il est nécessaire avant tout de rappeler l'excédent de près de 1.014.381,66 € de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'augmentation des dépense supportées par le Chapitre 012 pèse lourdement sur les finances communales.

Cependant, globalement les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,05 % en tenant compte de l'intégration comptable (+221.400 €) de la vente d'un terrain à la CCCB.

## CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (Chapitre 011)

Les dépenses supportées par le chapitre 011 ont augmenté de 3 % par rapport à l'année 2023 et s'élève à 1.097.179,44 €, cette augmentation était de 13 % l'année précédente.

Les éléments notables sont les suivant :

- Article 6042 Achat de prestations de service

Cet article a connu une augmentation de 22 % soit 48.500 € entre 2023 et 2024.

C'est à cet article qu'est payé le titulaire du marché public de restauration scolaire. L'augmentation de la fréquentation de la cantine a mécaniquement augmenté la charge financière pour la commune. Il est nécessaire de préciser que cette augmentation est compensée par une augmentation des recettes recouvrées à l'article 7067.

- Article 60611 Eau et assainissement

Cet article a connu une augmentation de 90 % soit 18.555 € entre 2023 et 2024.

Celle-ci est due à une fuite indétectable sur le réseau d'eau potable appartenant à la commune. Les travaux de remise en état ont bien évidemment été entrepris immédiatement et des demandes de dégrèvement ont été adressées aux collectivités compétentes (Syndicat des eaux et SMEA).

- Article 60612 Énergie et électricité

Cet article a connu une diminution de 9 % soit 26.780 € entre 2023 et 2024.

Nous commençons à percevoir les effets économiques de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Malgré l'augmentation des coûts de l'énergie, la commune a pu maintenir une charge financière satisfaisante.

- Article 60631 Fournitures d'entretien

Cet article a connu une augmentation de 63 % soit 7.170 € entre 2023 et 2024.

Le titulaire du marché du groupement porté par la CCCB ayant changé cette année, la commune a dû renouveler l'intégralité de son stock de consommable pour s'adapter aux distributeurs de ce nouveau prestataire.

- Article 6156 Maintenance

Cet article a connu une diminution de 63 % soit 33.300 € entre 2023 et 2024.

Le renouvellement et la mise en concurrence de différents prestataires ont permis de réaliser cette importante économie.

- Article 6161 Primes d'assurances

Cet article a connu une augmentation de 46 % soit 11.000 € entre 2023 et 2024.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation.

D'une part la commune a développé son parc automobile par l'acquisition d'un camion supplémentaire. D'autre part, le contexte assuranciel des communes est particulièrement tendu, de ce fait le contrat d'assurance flotte nous liant à la SMACL a fait l'objet d'une augmentation de 25 % en 2024. Afin de maîtriser cette dépense, une mise en concurrence a été effectué en fin d'année 2024 et a entraîné un changement d'assurance, et une diminution des primes, pour l'année 2025.

- Article 62268 Autres honoraires et conseils

Cet article a connu une augmentation de 109 % soit 6.600 € entre 2023 et 2024.

Il s'agit de l'article supportant les honoraires de conseil de la collectivité en cas de contentieux. Il convient de préciser que cette augmentation est largement due aux nombres de plus en plus importants de procès qui nous sont fait suite à des décisions d'urbanismes et de contestations de l'attribution de permis de construire.

- Article 6228 Rémunération d'intermédiaire et honoraires divers et Article 6232 Fêtes et cérémonies

L'augmentation globale de ces articles est de 21.000 €. Elle est due à des réaffectation comptable réalisée à la demande des services de trésor public. Elle est comptablement annulée par une diminution des dépenses aux articles supportant les charges d'alimentation et de paiement des personnels extérieurs notamment.

#### CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)

L'effectif du personnel permanent s'élève au 1er janvier 2025 à 59 agents en position d'activité composé de 44 agents titulaires, 3 stagiaires et 12 agents contractuels.

Quatre agents ont été titularisés au cours de l'année 2024.

Les structures de loisirs (ALSH, PAJ) ont nécessité l'embauche de 15 agents d'animation pour les vacances scolaires, correspondant à 1.12 équivalent temps plein sur l'année, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente en raison de recrutements supplémentaires nécessités par la préparation du déménagement dans la nouvelle école.

Il y a actuellement 4 agents contractuels en remplacement d'agents absents dont 3 au service entretien-restauration, et 1 aux services techniques, 4 agents contractuels au service animation, 2 agents contractuels à l'école maternelle, 1 agent contractuel au service entretien, et 1 agent contractuel au service administratif.

Pour les remplacements ponctuels de personnels absents ou pour faire face à des surcroîts occasionnels de travail, comme chaque année, il a été fait appel à des agents extérieurs pour des interventions de courte durée évaluées sur l'année à 2.8 équivalents temps plein.

Le recensement de la population a également nécessité le recrutement de 8 agents vacataires. Toutefois, le coût lié à ces recrutements a été en partie compensé par la dotation forfaitaire de recensement.

Sont également comptées dans les charges de personnel les rémunérations du personnel extérieur. En l'occurrence il s'agit notamment pour la commune des agents mutualisés au sein de la communauté de commune des Coteaux Bellevue, mis à disposition de la commune tels que les agents de police municipale, et les agents instructeurs du service intercommunal d'urbanisme.

Le montant total de la rémunération pour l'ensemble du personnel extérieur s'est élevé pour l'année 2024 à 34.284.76€.

Le SMIC a connu une revalorisation de 2% au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Le point d'indice de la fonction publique n'a pas connu de revalorisation depuis le 01/07/2023.

Une indemnité différentielle a dû être versée aux agents de droit public rémunérés sur l'indice plancher afin de compenser la différence entre le SMIC et le traitement de base indiciaire.

Les avancements de grade pour certains agents ont nécessairement eu une incidence sur la masse salariale.

Le budget formation a diminué en 2024, et a été consacré à de la formation de perfectionnement pour les agents du service animation. Ainsi, il a été consommé 798 € au titre de la formation en 2024.

La participation à la protection sociale des agents à compter du 1<sup>er</sup> avril pour la mutuelle santé s'est élevé à 2.796€.

En ce qui concerne l'assurance des risques statutaires, le taux de cotisation a été revu à la baisse en 2024 compte tenu d'une sinistralité plus faible sur l'exercice précédent. Le taux est ainsi passé de 4,26 % à 3.62 % en 2024. La

prime annuelle 2024 s'est élevée à 43.054,84 € incluant une régularisation de 4.762,41€ relative à l'exercice précédent.

Le montant de la cotisation au CNAS par agent, qui n'avait pas évolué depuis 2020, a été majoré au 01/01/2024. Le montant global versé par la collectivité au titre de sa participation en 2024 s'est élevé à 11.718 €.

La participation au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion a connu une très légère augmentation, passant de 70€ à 72€ par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au vu des éléments d'analyse qui précèdent ont été consommé 2.270.649,34 € de charges de personnel. En comparaison avait été réalisé 2.074.564,86€ en 2023 soit une augmentation de 9%.

#### INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Article 6531)

Les indemnités de fonction étant calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, celles-ci n'ont pas été revalorisées en 2024. Le montant consommé correspond au taux maximal appliqué aux communes dont la strate démographique est comprise entre 3.500 et 9.999 habitants, soit, pour le maire, les 8 adjoints, et les 4 conseillers délégués un montant de 112.782,34 € pour un montant prévu au budget primitif de 116.324 €.

#### PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (Articles 6553 et 65541)

Les autres organismes auxquels la commune adhère sont le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG), le Syndicat Haute-Garonne environnement (HGE), l'Agence technique départementale (ATD) et le Syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il convient de préciser que le SITPRT a été dissous cette année, la commune se verra octroyer 13.994,90 € (3.524,44 € en Recettes de fonctionnement et 10.470,46 € Recettes d'investissement).

En 2024, a été payé un montant total de contributions à ces organismes de regroupement de l'ordre de 108.500 € soit environ 60.000 € de moins qu'en 2023 liés à la disparition du SITPRT.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à 5.202.562,54 € soit une augmentation de 9,3 % par rapport à 2024. Ce résultat est à lire dans un contexte d'une nouvelle augmentation significative de la fréquentation de nos accueils collectifs de mineurs et donc de participations des familles. La commune continue donc à pouvoir créer de la richesse par son activité propre.

L'augmentation du revenu des impôts et taxes (2.241.992 €) est en légère hausse (+ 71.000€/2023), augmentation liée à l'évolution de notre population et de l'augmentation des bases décidée unilatéralement par l'État et non des taux communaux, inchangés depuis le début du mandat.

Les revenus issus des dotations et subventions (920.650 €) ont connu une légère baisse liée à la réaffectation de la dotation (en diminution notable) du fonds départemental des DMTO malgré une légère augmentation des dotations de la CAF. A l'inverse, les produits de services (500.000 €) ont connu une forte augmentation (+100.000 €) liée à la fréquentation de l'ALAE et du Restaurant scolaire.

Ces chiffres sont encourageants en ce qu'ils mettent en lumière la capacité de la collectivité à financer son action directe par ses activités.

- Section d'investissement

Comme indiqué ci-dessus, il convient de rappeler l'excédent d'investissement s'élève à 367.267,40 € avant RAR, et à 235.158,68 € après application des restes à réaliser.

## RESTE À RÉALISER

Les restes à réaliser en recette au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1.155.200,00 €.

Le budget 2025 devra reprendre en priorité les programmes ouverts lors des exercices précédents, en cours de réalisation et pour lesquels des dépenses ont été engagées selon les restes à réaliser présentés ci-après.

Les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1.287.308,7 € et sont repris dans les programmes suivants :

TABLEAU RAR 2024

PROGRAMMES	MONTANT
Travaux au groupe scolaire	1.229.970,29 €
Eglise	1.724,40 €
Médiathèque	3.927,81 €
Ateliers municipaux	9.308,40 €
Sports	29.877,60 €
Restaurant scolaire	12.500,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.287.308,72 €</b>

Ces reprises de programmes, objets de crédits de report pourront être réajustées lors du vote du budget primitif 2025.

De nouvelles prévisions, ainsi que de nouveaux crédits, pourront abonder certaines opérations, nouvelles ou en cours, ou être revus à la baisse.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ont augmenté de près de 2.500.000 € entre 2023 et 2024.

En ce qui concerne 2024, les recettes d'investissement, hors subventions et emprunts, ont augmenté par rapport à 2023 du fait de versement est issue de la compensation de TVA l'année étant celle où nous avons commencé les travaux du nouveau groupe scolaire.

Pour 2025, il est attendu 468.168,20 € au titre du FCTVA soit un montant supérieur de 345.713,89 € au remboursement perçu au titre de l'exercice 2024.

Un travail minutieux permet d'optimiser cette recette en orientant les dépenses vers les articles comptables susceptibles de bénéficier de ce fond de compensation.

De plus, et comme chaque année, il conviendra de prévoir au budget un virement à la section d'investissement. Cela permettra l'autofinancement des programmes en cours de réalisation ou à réaliser.